

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2011)
Heft: 1904

Artikel: À l'assaut de la mal nommée Chambre des cantons
Autor: Dépraz, Alex
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025708>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'inquiétude qu'engendre chaque catastrophe nucléaire.

Aux Etats-Unis, l'accident de Three Mile Island en 1979 a conduit au gel de tout nouveau projet de centrale. Tchernobyl en 1986 a sérieusement affecté le développement des programmes atomiques européens. Et si le vote¹⁴ des Bernois sur le renouvellement de la centrale de Mühleberg avait lieu aujourd'hui, il serait à coup sûr négatif.

Sommes-nous condamnés à définir notre politique énergétique au gré des catastrophes naturelles et des erreurs humaines? Même si le risque d'un accident majeur se réduisait à une probabilité statistique négligeable, d'autres raisons devraient nous convaincre d'abandonner l'énergie nucléaire. Ce mode de production exige des investissements gigantesques pour des installations d'une durée de vie de 30 à 40 ans. Les moyens immobilisés ne sont dès lors plus disponibles pour d'autres formes de production réalisables immédiatement ou dans les prochaines décennies. De plus l'énergie nucléaire

cumule les désavantages d'une production centralisée – une panne ou un accident conduit à une perte importante d'énergie –, de la dépendance à un combustible non renouvelable et importé et à une technologie qui peut se révéler très rapidement obsolète.

A l'inverse, les solutions alternatives – amélioration de l'efficacité énergétique, économies et énergies renouvelables – permettent une production décentralisée et une adaptation rapide à l'évolution technologique. Elles assurent un degré d'autonomie élevé et génèrent un grand nombre d'emplois qualifiés. Aux pays pionniers dans ce domaine, elles garantissent un avantage concurrentiel décisif sur un marché mondial à fort potentiel de développement.

Pour toutes ces raisons, les milieux économiques devraient sans hésiter appuyer une politique énergétique libérée du nucléaire. Or de manière incompréhensible, Economiesuisse et l'USAM persistent à cautionner une politique insensée d'un point de

vue strictement économique.

Ces organisations font preuve d'un même aveuglement dans le dossier de la lutte contre le réchauffement climatique. Craignant pour la compétitivité de l'économie helvétique, elles dénoncent les récentes décisions du Conseil des Etats. Contrairement au Conseil national, ce dernier a adopté des mesures concrètes pour atteindre les objectifs de réduction du Conseil fédéral. De nombreuses entreprises voient dans ces décisions une chance pour un développement durable¹⁵.

La catastrophe naturelle qui frappe le Japon comme les bouleversements que connaît le monde arabe parlent un langage clair. Ni le nucléaire ni le pétrole ne garantissent un approvisionnement énergétique sûr et durable. Promouvoir sans tarder des solutions alternatives procède de la plus élémentaire sagesse économique. Les organisations tels Economiesuisse et l'USAM ne semblent pas conscientes de l'enjeu.

A l'assaut de la mal nommée Chambre des cantons

Alex Dépraz • 19 mars 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/16949>

Le Conseil des Etats est l'enjeu de nombreuses manœuvres en vue des prochaines élections

Le Conseil des Etats sera l'un des enjeux majeurs des élections fédérales de 2011. L'UDC a annoncé l'augmentation de sa

représentation dans la Chambre haute comme l'un de ses objectifs. La victoire d'Adrian Amstutz contre la cheffe du groupe socialiste aux Chambres Ursula Wyss à Berne a marqué le début des hostilités.

L'élection des sénateurs est régie

par le droit cantonal; les particularismes sont donc légion mais beaucoup moins que par le passé. Ainsi, pour la première fois en 2011, tous les cantons procéderont à l'élection de leurs conseillers aux Etats (premier tour s'il y a lieu) en même temps que celle du Conseil national et

pour la même durée de législature. Seule exception: Appenzell Rhodes-Intérieures où c'est la Landsgemeinde qui choisira un député le 1er mai déjà.

S'agissant du système électoral, il est majoritaire sauf à Neuchâtel et dans le Jura qui appliquent le système proportionnel, ce qui a pour effet quasi-mathématique de garantir un siège aux deux plus grands partis du canton. En outre, les règles d'obtention de la majorité varient d'un canton à l'autre. Ainsi, à Genève, une majorité exprimée par plus du tiers des bulletins valables permet une élection au premier tour. Les stratégies des partis varieront donc d'un canton à l'autre, notamment au niveau des alliances.

Si l'élection du Conseil des Etats est juridiquement cantonale, elle est politiquement fédérale. Le rôle constitutionnel de la Chambre haute n'a jamais été de représenter les intérêts des cantons sous la coupole fédérale, pas plus que le Sénat américain représente celui des Etats. Les députés au Conseil des Etats ont des compétences strictement identiques² à celles

des députés au Conseil national et tous ont l'interdiction de voter selon les instructions du gouvernement cantonal. Les sénateurs sont donc des députés comme les autres. Ce bicamérisme parfait résulte de la Constitution de 1848 où les radicaux ont imposé l'abandon de l'ancienne Diète à leurs adversaires du Sonderbund (DP 1751³).

Ce système a de nombreuses vertus, notamment dans le processus d'élaboration des lois: le double examen, la manière différente de débattre et la nécessité d'éliminer les divergences entre les deux Conseils améliorent souvent la qualité des normes. Faire des conseillers aux Etats des porte-parole des cantons, comme cela est parfois évoqué sur le modèle de la Chambre haute allemande, affaiblirait un pouvoir fédéral déjà bien encadré.

La composition du Conseil des Etats – où certains cantons disposent de deux sièges et d'autres d'un seul pour des raisons historiques – pourrait être revue, par exemple, comme l'avait proposé le PS, en attribuant également deux sièges

aux villes de plus de 100'000 habitants et un à celles de plus de 50'000 (DP 1742⁴). Cela permettrait de combler un peu l'écart qui s'est creusé entre cantons les plus peuplés et les moins peuplés.

Pour améliorer la représentativité politique des députés fédéraux, la réforme indispensable est celle de l'élection du Conseil national, qui n'est pas réellement proportionnelle compte tenu de la taille de certains cantons (DP 1830⁵). On devrait envisager, comme pour le Bundestag allemand, un calcul national de la répartition entre les partis, avant répartition entre les cantons; certains cantons appliquent déjà pour leur Grand Conseil un regroupement des circonscriptions pour la répartition des sièges (système dit de double Pukelsheim).

Compte tenu du fait que les petits cantons sont plus conservateurs, il est possible que l'UDC réussisse son pari d'augmenter le nombre de ses sénateurs. La gauche, elle, aura fort à faire pour maintenir les siens, en particulier là où elle détient les deux sièges.

UBS et Credit Suisse, des danseuses trop chères pour la Suisse

Jean-Daniel Delley • 11 mars 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/16885>

Pourquoi la nouvelle régulation bancaire proposée est encore insuffisante

A la suite de la crise financière,

gouvernements et instances internationales (G8 et 20, Banque des règlements internationaux – BRI – notamment) ont juré qu'on ne les y reprendrait plus et annoncé des

règles sévères propres à discipliner le monde de la finance. Trois ans plus tard, on attend toujours des mesures concrètes et efficaces. Mais déjà les banques¹⁷ font entendre